

2017-UNAT-809, Mbaa

Décisions du TANU ou du TCNU

Unat a jugé qu'il n'y avait aucune base pour recevoir la requête de l'appelant pour des plaidoiries supplémentaires (telles que des circonstances exceptionnelles), que la requête n'avait soulevé aucun argument nouveau ou convaincant et, en conséquence, a rejeté la requête. Unat a soutenu que UNTT a conclu correctement que la demande était barrée dans le temps et non à la créance en raison du non-démission de l'appelant dans les délais établis. UNAT a noté que l'appelant avait eu deux occasions de faire valoir ses arguments avant UNT et à l'occasion, il n'a pas fourni les informations. Unat a estimé que le fait de ne pas fournir les informations à undt, puis de chercher à UNAT une explication du retard, a été tenté de faire une audition de novo de sa demande. Unat a jugé que l'appelant n'avait pas satisfait aux exigences de l'article 2, paragraphe 1, de la loi Unat et qu'il n'avait identifié aucune erreur ou défaillance de la compétence par UNDT pour justifier l'inversion du jugement. UNAT a rejeté l'appel et a confirmé le jugement de l'UND.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le requérant a contesté la mesure disciplinaire de la séparation du service, avec une compensation au lieu d'un avis mais sans indemnité de résiliation, qui a été imposée pour inconduite sous la forme d'une tentative de vol. UNDT a constaté que la demande n'était pas à recevoir, car elle était barrée du temps en raison du non-démission du demandeur à déposer sa demande dans les délais établis et plus d'un an après la date limite statutaire.

Principe(s) Juridique(s)

Ce n'est pas la fonction de Unat d'entendre une application de novo.

Résultat

Appel rejeté sur le fond

Applicants/Appellants

Mbaa

Entité

MNUSS

Numéros d'Affaires

2017-1095

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

10 Mar 2019

President Judge

Juge Murphy

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Compétence / recevabilité (TCNU ou première instance)

Temporel (ratione temporis)

Droit Applicable

Autres publications de l'ONU (directives, politiques, etc.

- Instruction de procédure No. 1

Statut du personnel

- Disposition 11.2(b)

TANU Règlement de procédure

- Article 18.1

TANU Statut du Tribunal

- Article 2.1
- Article 8.3

TCNU Statut

- Article 8.1(d)(ii)

Jugements Connexes

UNDT/2017/047